



APPELS À PROJET • DRAC DAAC

LES PROJETS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE SCOLAIRE DRAC NOUVELLE AQUITAINE – RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE POITIERS

L'appel à projet Éducation Artistique et Culturelle en temps scolaire est porté par la DRAC Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Rectorat sur les quatre départements de l'académie de Poitiers : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne. **Les projets se déploient dans les établissements scolaires et les lieux d'accueil des jeunes et de leurs familles** et sont construits en partenariat avec les structures culturelles et les équipes artistiques dans tous les domaines de la création et du patrimoine.

Trois dispositifs existent et permettent plusieurs formats et temporalités, en fonction de l'envergure du projet liée aux besoins du terrain. Ils répondent à l'objectif du 100 % EAC.

Il est demandé aux porteurs de projet de se reporter au cahier des charges de chaque dispositif.

PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

1. **Le projet fédérateur petite enfance en école maternelle** : il est à l'initiative d'une équipe d'enseignante. Il requiert de 6h à 12h d'interventions artistiques et culturelles avec les classes de maternelle, et au moins 30h à 40h d'intervention artistique et culturelle par projet en tout. Le projet peut fédérer des écoles maternelles et des lieux d'accueil des tout-petits.
2. **Le projet fédérateur en école primaire** : il est à l'initiative d'une équipe d'enseignante. Il requiert 12h à 30h d'interventions artistiques et culturelles par classe pour plusieurs classes d'un même établissement ou pour plusieurs classes sur un même territoire (plusieurs établissements scolaires), avec au moins 45h à 50h d'interventions artistiques et culturelles par projet en tout.
3. **La résidence ECLAIRCIE ou ECLAIRCIE-MEDIA** est portée par un établissement du 2nd degré. Elle comporte entre 70h à 90h de présence artistique et culturelle orientée sur la pratique des élèves, en immersion dans l'établissement porteur, en lien avec d'autres établissements scolaires et structures non éducatives (écoles, CSC, EHPAD, IME, ALSH, école de la 2^{ème} chance...). La DRAC et le Rectorat accompagnent les établissements scolaires dans la construction de la résidence ECLAIRCIE, en proposant une liste d'artistes ou journalistes ayant répondu à un appel à candidature pour proposer un préprojet de résidence. **Ainsi une école du 1^{er} degré peut s'insérer dans une résidence ÉCLAIRCIE.**

Ces dispositifs peuvent faire l'objet d'un co-financement de la DRAC.

Pour les écoles et les établissements scolaires situés sur un territoire ayant signé un CTEAC (Contrat Territorial en Éducation Artistique et Culturelle) avec la DRAC et les services de l'Éducation Nationale, il est demandé aux porteurs de projet d'associer en amont la coordination du CTEAC à la démarche de candidature à ces dispositifs.

Pour rappel, la part collective du pass Culture constitue un dispositif de soutien important pour les établissements du second degré. En conséquence, les projets culturels portés par un collège ou un lycée — hors demandes de résidence ÉCLAIRCIE — ne pourront bénéficier d'un accompagnement financier de la DRAC ni du rectorat de Poitiers. Ces projets pourront toutefois

être financés via la part collective du pass Culture, par les collectivités locales ou territoriales, ou encore grâce aux fonds propres de l'établissement.

CALENDRIER

Projet fédérateur petite enfance en école maternelle ET projet fédérateur en école primaire :

- 07 mai 2025 : ouverture du dépôt des dossiers de candidature sur ADAGE
- **16 juin 2025, 23h59 (heure de Paris) : date limite de dépôt des dossiers sur ADAGE**
- Du 1^{er} au 4 juillet 2025 : commissions DRAC – Rectorat
- Courant juillet : information aux établissements des décisions de la commission.

Des webinaires sont organisés par la DRAC et le rectorat afin de répondre aux questions des acteurs culturels et des enseignants sur les projets fédérateurs :

- **Pour les acteurs culturels : mardi 13 mai 2025 de 11h à 12h ou mercredi 21 mai 2025 de 11h à 12h.** Renseignements et inscriptions auprès de Mégane WOLDT, assistante gestionnaire à la DRAC Nouvelle-Aquitaine megane.woldt@culture.gouv.fr.
([Lien pour la visioconférence DRAC du 13 mai 2025](#) – [lien pour la visioconférence DRAC du 21 mai 2025](#))
- **Pour les enseignants : lundi 12 mai de 13h à 14h ou mardi 13 mai de 13h à 14h ou jeudi 15 mai 2025 de 13h à 14h.** ([Lien pour les visioconférences éducation nationale](#))

Résidence ECLAIRCIE / ECLAIRCIE-MEDIA

- Du 18 mars au 30 avril 2025 : Appel à candidature artistes et journalistes sur le site de la DRAC.
- 24 avril 2025 : Publications de l'appel à projet DRAC-Rectorat pour les projets EAC en temps scolaires (dont ECLAIRCIE / ECLAIRCIE-MEDIA) par les services du Rectorat sur le site de la DAAC.
- 06 mai 2025 : Publication de la liste des intervenants présélectionnés (site DAAC et site DRAC)
- 02 juin 2025 au plus tard : l'établissement pilote fait part de son choix d'intervenant à la DRAC et à la DAAC (cf. contacts) de 3 choix d'intervenants possibles.
- 06 juin 2025 au plus tard : L'intervenant définitif est confirmé à l'établissement porteur et participe à l'élaboration du projet.
- 19 septembre : fin du dépôt du projet définitif sur Adage.

Un webinaire de coordination ECLAIRCIE / ECLAIRCIE-MEDIA est proposé par la DRAC et le Rectorat aux établissements porteurs d'une résidence et aux artistes ou journalistes intervenants, **le 10 juin 2025 de 11h à 12h**, pour préciser les attendus et répondre aux questions pour la construction du projet qui sera déposé dans Adage. Le lien de la visioconférence sera communiqué début juin aux porteurs de projet.